

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1978)

Heft: 442

Artikel: Les voisins de la Suisse face au chômage : des initiatives en pagaille

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027011>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les voisins de la Suisse face au chômage: des initiatives en pagaille

Au long des mois, les statistiques concernant le nombre des demandeurs d'emplois se suivent, marquant tantôt une augmentation, tantôt un ralentissement du chômage; et de temps à autre sont publiés également des « programmes de relance » de l'économie dont on attend probablement qu'ils détendent le climat sur le marché de l'emploi en favorisant la création de nouveaux postes de travail; dernier en date, le « programme d'impulsion » qui devrait recevoir de la Confédération un soutien dont l'importance irait de 54 à 80 millions de francs, visant à « faciliter l'application de nouvelles technologies et l'ouverture de nouveaux marchés », un plan concocté par le délégué aux affaires conjoncturelles et les groupements économiques.

Le moins que l'on puisse dire est qu'on voit mal, à travers les initiatives prises par les autorités politiques et les milieux dirigeants de l'économie s'esquisser une stratégie globale, à moyen et à long terme, de lutte contre le chômage. Tout se passe comme si l'on se satisfaisait du « coup par coup », la faible proportion de sans-emplois enregistrés dans les bureaux officiels servant en quelque sorte que d'oreiller de paresse. Et en fait, à ce chapitre crucial de notre organisation sociale, la seule politique suivie que la Suisse ait mis en place, avec un sérieux coup de pouce des « xénophobes », ce fut l'exportation massive du chômage, organisée par le biais du renvoi des travailleurs étrangers dans leur pays d'origine. Et pourtant de nombreux signes montrent que la situation continue de se dégrader en profondeur: la part croissante des jeunes chômeurs¹ dans l'effectif total des sans-emplois, par exemple, est un gage de déséquilibre sérieux pour l'avenir. Une telle situation appelle bien sûr un diagnostic sérieux, et des propositions de remèdes appro-

priés. Nous nous contenterons aujourd'hui d'un survol des mesures prises dans les pays industrialisés de l'Europe de l'Ouest², qui pourraient nous indiquer les voies à suivre... ou à éviter!

Disons tout de suite que l'action officielle et concertée sur l'offre de travail, telle que l'a pratiquée la Suisse à travers sa politique à l'égard de la main-d'œuvre étrangère, se retrouve dans d'autres pays voisins: l'Allemagne et l'Autriche ont également freiné l'immigration, l'ont stoppée, puis ont rendu plus difficiles les conditions de séjour des étrangers. Avec, toutefois, moins de « réussite » que la Confédération helvétique. On a vu aussi en France, dès l'été 1977, être distillée une propagande officielle promettant des avantages financiers aux travailleurs étrangers rentrant chez eux.

Deux remèdes peu prisés

On a tenté, ici et là, de diminuer l'offre de travail grâce à deux artifices — peu en vogue pourtant, il faut l'avouer — :

— Le prolongement de la scolarité. Il y a deux ans étaient introduits en Belgique des « stages pratiques » obligatoires d'un an, et qui pouvaient être prolongés; en Allemagne fédérale, grâce à une nouvelle loi sur la « protection du travail des jeunes », dès 1976 l'âge minimal d'entrée dans la vie professionnelle était reculé de quatorze à quinze ans.

— L'abaissement de l'âge de la retraite. Trois pays ont pris des mesures dans ce sens. Voyez la France qui, l'année passée, autorisait tous les travailleurs du secteur privé à prendre leur retraite à 60 ans, et non plus à 65 ans, cela à travers un accord conclu entre le patronat et les syndicats. Voyez également la Belgique où, en 1975 déjà, l'âge de la retraite pour les hommes était fixé à 62 ans, et pour les femmes à 58 ans; une année plus tard, on allait encore plus loin: 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes. Voyez enfin la Grande-Bretagne où, dès 1977, chaque

² Voir les travaux de l'Institut hambourgeois pour la recherche économique, entre autres.

travailleur avait le droit de prendre sa retraite un an plus tôt, « à condition que l'emploi ainsi libéré soit aussitôt occupé par un chômeur inscrit sur les listes officielles »!

Limitation du nombre des étrangers, abaissement de l'âge de la retraite ou prolongation de la scolarité, toutes ces mesures ont leurs limites, facilement décelables: il suffit que la « conjoncture » en revienne à la hausse pour que se profile le spectre de la pénurie de main-d'œuvre (témoin les hauts cris poussés ces mois-ci par certaines industries suisses en mal d'« étrangers »)...

Beaucoup plus intéressantes, mais toujours dans le cadre d'une action sur l'offre de travail, deux catégories d'intervention qui ne datent pas de la « crise » actuelle, mais qui portent la marque de la lutte menée depuis longtemps contre le « chômage structurel » (caractérisé surtout par « les distorsions entre les emplois proposés aux travailleurs et les qualifications professionnelles ou les aspirations de ces derniers »). Ainsi les plans mis au point, un peu partout dans les pays industrialisés, pour favoriser le recyclage et la formation professionnelle, les encouragements à la mobilité géographique. Deux exemples parmi d'autres: la Grande-Bretagne prenait en 1975 la décision d'inciter les chômeurs à s'installer dans les régions où existaient des possibilités d'emplois; l'Allemagne fédérale, quant à elle, créait une « allocation spéciale de mobilité » à la fin de 1974 et, trois ans plus tard, augmentait son effort financier pour encourager une mobilité régionale des travailleurs.

Recyclage partout

La qualification professionnelle a, elle aussi, souvent fait l'objet de soins redoublés, notamment par la mise sur pied de cours de recyclage théoriques et pratiques. Dans l'ordre chronologique: aux Pays-Bas dès la fin de 1974, en Grande-Bretagne au milieu 1975, en Autriche la même année, une formation professionnelle spéciale était organisée à l'intention des chômeurs (« avantage » supplémentaire: ces nouveaux « étudiants » disparaissent des statistiques du chômage!); en

¹ Cf. « Notices économiques » de l'UBS, février.

1976, tant au Danemark qu'en Belgique, on facilitait l'accès à la formation professionnelle (en 1975, la CEE débloquent également des fonds en faveur du recyclage professionnel). On comprend mieux, dans cette perspective, quelle déception a pu être, pour les milieux concernés en Suisse, les récents débats des Chambres fédérales sur la formation professionnelle...

Face aux jeunes chômeurs

Partout, cet effort mené au chapitre de la formation professionnelle s'est doublé d'une offensive particulière durable en direction des jeunes chômeurs, spécialement en danger du fait de leur manque d'expérience. Le programme de plus grande envergure dans ce secteur : en Grande-Bretagne, dès l'automne prochain, 230 000 chômeurs pourront, chaque année, soit « commencer à acquérir une expérience professionnelle, soit poursuivre leurs études » (l'un et l'autre pouvant être cumulés). Aux Pays-Bas, le gouvernement couvre une partie des dépenses faites par les entreprises qui acceptent d'engager et de former des jeunes. En Belgique ont été créés, en 1976, des stages professionnels destinés aux mineurs.

Face au manque de places

Toutes intéressantes que soient ces initiatives — elles n'ont du reste, dans la plupart des cas, pas été ravivées dans la perspective plus précise de la « crise » — il faut reconnaître qu'elles ne prennent pas en compte le phénomène plus général de l'insuffisance persistante des places de travail ». Cette dernière, dans la plupart des pays européens, a fait l'objet d'une attention particulière, sans que l'on puisse dire que les programmes ainsi entrepris aient été couronnés de succès. Ainsi du plan mis en œuvre par le gouvernement allemand en septembre 1974 et qui devait « soutenir l'emploi dans les secteurs particulièrement touchés par le chômage en y encourageant les investissements ». Ainsi des efforts analogues, tentés à la même période par les Pays-Bas. Ainsi du programme adopté en automne 1976

par le gouvernement italien, le plus engagé dans ce genre d'initiative puisqu'il prévoyait ni plus ni moins que la création, grâce à l'aide publique, de 420 000 emplois à l'intention des jeunes — principalement — dans le Mezzogiorno.

En première ligne, le secteur public

En fait, les actions tentées pour encourager la création d'emplois, et trouver de cette façon une réponse provisoire au chômage, ont jusqu'ici trouvé leur terrain d'application privilégié dans le secteur public. Quelques exemples. L'Allemagne fédérale (1976 et 1977) et le Danemark (1976) ont augmenté le nombre des emplois publics. En 1977, les Pays-Bas ont mis en place un programme de construction de pistes cyclables, d'installations de voiries, de parkings, par des chômeurs. La France (plan « Barre-bis ») créait en avril dernier 20 000 emplois dans la fonction publique. Même démarche aux Etats-Unis et en Suède. En Belgique, le nombre des chômeurs temporairement embauchés dans les services publics passait, en 1975, de 8000 à 20 000 (administrations provinciales, musées, hôpitaux, etc.).

On a vu également certains pays promouvoir une nouvelle répartition des emplois disponibles, en particulier en réduisant la durée du travail individuel. Démarche typique au Danemark où les employés de chemin de fer peuvent désormais bénéficier une fois tous les cinq ans d'une mise en disponibilité prolongée pendant laquelle ils touchent une allocation spéciale équivalente à l'assurance-chômage; cette mesure devrait permettre aux chemins de fer danois d'embaucher plus de personnel... En Autriche, dans la même perspective, un plan de réduction (dès 1975) de la durée hebdomadaire de travail (jusqu'à 5%) est entré en vigueur. Mesures originales en faveur des jeunes aux Pays-Bas, mais participant toujours de cette démarche visant à augmenter le nombre des travailleurs sans agir sur la quantité totale de travail : « tout emploi disponible pourra être occupé par deux jeunes simultanément, chacun recevant la moitié du salaire correspondant

et la moitié de l'allocation-chômage, le revenu devant atteindre globalement 80% du salaire complet... »

Une objection à ce genre de tentatives : si la réduction du temps de travail individuel correspond à une productivité accrue, pas de postes de travail supplémentaires en vue ! Autres inconvénients : l'organisation du travail à l'intérieur des entreprises se complique et les coûts salariaux risquent, en définitive, de croître (d'où de nouvelles subventions, de nouvelles primes ?)...

Prendre des risques

Ce bref survol n'incitera pas à l'optimisme, direz-vous ! Il prouve en tout cas que certains de nos voisins ont pris des risques, ont saisi l'occasion de prendre le problème de l'emploi à bras le corps, sans trop de craintes des retombées négatives (parmi celles-ci, à l'évidence, la mise en place d'un nouveau carcan administratif est spécialement à redouter). On est loin de l'immobilisme prudent et délétère à moyen et long terme qui prédomine chez nous.

Un enjeu moindre

On voit bien, à la lumière de cette comparaison internationale, brève et inévitablement incomplète, combien l'enjeu de la prochaine votation fédérale organisée autour de l'« article conjoncturel » est faible. Si la Confédération demande les moyens d'agir, encore faudra-t-il qu'elle s'en serve ! Et ce n'est pas le piteux marchandage organisé après la précédente votation sur le même objet en mars 1975 qui rassurera l'opinion à cet égard : l'amaigrissement du texte consenti après que le peuple avait accepté la première mouture (53 % de « oui ») alors que les cantons ne parvenaient pas à se départager (onze cantons pour et onze cantons contre) ne laisse pas entrevoir une ferme volonté d'attaquer les problèmes de front, si il manifeste en tout cas l'existence de forts groupes de pressions pour le « statu quo ».